



Responsabilité en cas de dégâts des eaux.

Par **CATALAN66**, le **08/08/2014** à **07:51**

Bonjour,

Je suis locataire. Mon propriétaire a mandaté une Entreprise pour la rénovation totale de ma salle de bains.

Suite aux travaux entrepris une fuite est survenue au niveau d'une soudure sur un tuyau en cuivre.

En cas de dégâts des eaux de l'appartement du dessous, qui est responsable de ce sinistre?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **chaber**, le **08/08/2014** à **16:13**

bonjour

Au tire des conventions, si le voisin du dessous subit des dommages, vous devrez faire une déclaration à votre assureur (sans conséquence pour vous) lui décrivant l'origine présumée.

Les assureurs feront leur travail entre eux.